

TABLE DES MATIÈRES

<i>Préface de Michel Wieworka</i>	9
1. Bernard Jouve et Alain-G. Gagnon	
MÉTROPOLES, DIVERSITÉ CULTURELLE ET CHANGEMENT POLITIQUE	13
▪ Les dynamiques identitaires : transformation et pluralisation	14
▪ Communauté, pluralisme et ethnicité	20
▪ Les minorités politiques face aux métropoles : stratégies et ressources	25
2. Romain Garbay	
LA MONTÉE EN PUISSANCE DU « POUVOIR MUSULMAN » DANS LES VILLES BRITANNIQUES ET FRANÇAISES : VINGT ANS D'ÉVOLUTION PARALLÈLE	49
▪ Les villes britanniques : entre inclusion consensuelle et protestation électorale	52
▪ Les villes françaises : de l'exclusion à la reconnaissance ?	56
▪ L'islam contre le « nouveau » Parti travailliste après le 11 septembre 2001 ?	61
▪ Conclusion	64
3. Claire de Galembert	
LA CONSTRUCTION DE L'ISLAM COMME RESSOURCE D'AUTORITÉ POLITIQUE DU POUVOIR LOCAL : LA PARABOLE DE MANTES-LA-JOLIE	69
▪ Cérémonial d'investiture et d'allégeance à la mosquée	72
▪ La trajectoire de notabilisation de Monsieur B.	76
▪ La construction de l'islam en ressource symbolique du pouvoir local	82
▪ Conclusion	89
4. Georges Felouzis	
MIXITÉ URBAINE ET SÉGRÉGATION ETHNIQUE DANS LES COLLÈGES FRANÇAIS	95
▪ L'école et la question ethnique en France	96
▪ Ghettos scolaires et ghettos urbains	100
▪ Mixité urbaine et ségrégation ethnique	106
▪ Conclusion : fragmentation sociale et régulation politique	109

5.	Jacqueline Heinen	
	FEMMES ET POLITIQUES MUNICIPALES EN EUROPE	113
	▪ Difficultés à penser les différences de genre	114
	▪ L'action positive : un principe contesté	118
	▪ Poids du contexte institutionnel	120
	▪ Éléments favorables à l'égalité des sexes au plan local	127
	▪ Conclusion	132
6.	Emmanuel Négrier	
	POLITIQUE, CULTURE ET DIVERSITÉ DANS LA FRANCE URBAINE	
	CONTEMPORAINE	137
	▪ Le pluralisme artistique contre la diversité culturelle	138
	▪ Cultures urbaines et politique culturelle	144
	▪ Conclusion	152
7.	Frank Eckardt	
	GESTION DE LA DIVERSITÉ ET POLITIQUE MUNICIPALE :	
	LE CAS ALLEMAND	159
	▪ La situation des immigrés en Allemagne	160
	▪ Les possibilités de politiques locales d'intégration	164
	▪ Trois exemples, trois alternatives : Francfort, Hambourg, Dresde ..	166
	▪ Conclusion	173
8.	Liette Gilbert	
	NÉGOCIER LA DIVERSITÉ : TENSIONS ENTRE DISCOURS NATIONAUX	
	ET PRATIQUES URBAINES EN AMÉRIQUE DU NORD	177
	▪ L'engagement national pour la diversité	178
	▪ Les expériences régionales et métropolitaines	
	de gestion de l'immigration	182
	▪ Le pluralisme culturel en milieu urbain	184
	▪ Conclusion	189
9.	Hank V. Savitch et Ron Vogel	
	L'HYPERPLURALISME REVISITÉ : LA POURSUITE DE LA FRAGMENTATION	
	DES VILLES AUX ÉTATS-UNIS	193
	▪ Le changement de l'hyperpluralisme dans les villes-centres	194
	▪ L'hyperpluralisme en action dans les villes-centres	197
	▪ Des banlieues hyperpluralistes	206
	▪ Le grand fossé politique : des villes-centres démocrates <i>vs.</i> des	
	banlieues républicaines	211
	▪ Conclusion	217

10.	Arnold Fleischmann	
	COMMUNAUTÉ HOMOSEXUELLE ET POUVOIR URBAIN À ATLANTA : VERS UNE REDÉFINITION DU RÉGIME URBAIN ?	223
	▪ Les régimes urbains et les mouvements sociaux	225
	▪ Le mouvement en faveur des droits des homosexuels à Atlanta : les premières étapes	229
	▪ La construction de la communauté gay et lesbienne	232
	▪ La structure d'opportunité politique et les changements politiques	235
	▪ Conclusion	238
11.	Annick Germain et Martin Alain	
	LA GESTION DE LA DIVERSITÉ À L'ÉPREUVE DE LA MÉTROPOLE OU LES VERTUS DE L'ADHOCRATISME MONTRÉALAIS	245
	▪ De Chicago à Los Angeles et Miami	246
	▪ La mise à l'agenda du pluralisme ethnique : brève rétrospective	249
	▪ L'évolution du tissu socio-culturel montréalais	250
	▪ Un agenda politique trop encombré ?	253
	▪ Une gestion adhocratique de la diversité	255
	▪ Conclusion	257
12.	Christian Poirier	
	COMMUNAUTÉS ETHNIQUES, GROUPES D'INTÉRÊT ET INSTITUTIONS À OTTAWA ET VANCOUVER	263
	▪ Des dynamiques sociopolitiques contrastées	266
	▪ La gouvernance : quelle représentation des intérêts ethniques au niveau local ?	274
	▪ Un discours multiculturel polysémique	277
	▪ Conclusion	279
	BIOGRAPHIE DES AUTEURS	285

Métropoles, diversité culturelle et changement politique

La fin du XX^e siècle a été marquée par un ensemble de transformations majeures touchant l'ordre politique au sein des démocraties libérales. Sur fond de mondialisation des échanges de tous ordres, de remise en question du principe d'autorité, du compromis fordiste qui avait placé l'État-nation au centre de la régulation socio-économique, de remise en cause de la représentation politique, ... (Jouve, 2005), c'est finalement un mode d'organisation stato-centré du politique qui est entré en recomposition. Dorénavant, il serait bien hasardeux de soutenir, comme on pouvait encore le faire dans les années 1960-1970, que le politique se confond avec l'État, ses institutions, son territoire. Les textes sur la dilatation de l'espace politique, sur l'émergence de nouveaux acteurs à différents niveaux de gouvernement sont suffisamment nombreux pour qu'il ne soit pas nécessaire de revenir sur ce qui est devenu un acquis pour les sciences politiques. Cette dynamique essentielle a porté en grande partie sur la transformation d'une part des régimes de citoyenneté et d'autre part sur les relations entre l'État et les communautés politiques infra-nationales, et les institutions qui s'y rattachent.

Alors que les problématiques de la diversité culturelle et de sa délicate régulation ont remplacé progressivement celles de la lutte des classes et du compromis keynésien, nous assistons en ce début de XXI^e siècle à une nouvelle division du travail entre les métropoles et les États pour ce qui est du traitement politique, institutionnel, procédural des « minorités politiques ». Par « minorités politiques », nous entendrons ici les groupes d'individus partageant des traits culturels et socio-politiques particuliers à la base de revendications identitaires (liés à la langue, aux croyances religieuses, à l'appartenance ethnique, aux rapports de genre, aux orientations sexuelles) et qui ont en commun d'être confrontés à un même accès difficile au système politique et/ou économique au sein des démocraties libérales. Nul besoin d'aller outre-Atlantique ou de se référer aux tensions

très vives qu'ont connues en 2001 certaines villes britanniques. Les tristes événements de novembre 2005 dans certaines banlieues françaises attestent de l'importance de cette problématique dans laquelle exclusion et discrimination produisent des effets dévastateurs qui interrogent le devenir des sociétés dites « modernes ». Cet accès des « minorités politiques » passe non seulement par l'inscription de leurs revendications, de leurs attentes sur l'agenda politique, mais également par la captation de postes électifs au sein des exécutifs.

Ce livre se focalise sur la nouvelle économie politique qui se cristallise progressivement autour du rôle que jouent les métropoles dans cette dynamique d'ensemble. Il ne s'agit pas uniquement de s'intéresser aux communautés issues de l'immigration mais d'élargir l'objet de recherche à l'ensemble des minorités politiques qui actuellement, dans des contextes institutionnels très différents, font pression pour que leur accès aux systèmes politiques soit renforcé et utilisent pour ce faire le registre de la diversité culturelle en tant que répertoire de mobilisation et d'action légitime au sein des démocraties libérales.

Cette introduction se fixe un double objectif. D'une part, établir un état des lieux de la littérature sociologique et politologique qui permet d'expliquer l'émergence d'un régime de citoyenneté de type « pluraliste-identitaire-minoritaire », pour reprendre le triptyque de Marcel Gauchet (Gauchet, 1998), c'est-à-dire d'un nouveau rapport à l'État et d'une certaine façon de concevoir le « vivre ensemble » ou encore de « faire société » qui entrent en tension avec la version universaliste qui a longtemps prévalu et qui nie toute distinction culturelle, de genre, religieuse, liée aux orientations sexuelles entre membres d'une même communauté politique associée organiquement à l'État-nation. D'autre part, il s'agit d'analyser dans quelles conditions institutionnelles et socio-politiques ce régime de citoyenneté peut se construire au niveau des métropoles et avec quels effets sur le contenu des politiques publiques et la sélection du personnel politique.

LES DYNAMIQUES IDENTITAIRES : TRANSFORMATION ET PLURALISATION

Dans un contexte caractérisé par la mondialisation et par la remise en question de l'élaboration des politiques publiques à l'échelle nationale, les villes ont renforcé leur rôle dans la gestion de la diversité sociétale. Les villes exercent déjà un rôle clé dans la mise sur pied de programmes environnementaux de même qu'en matière d'inclusion sociale et de développement économique et culturel. Leurs champs de compétence ont été nettement augmentés que ce soit dans le domaine, traditionnel, de la prestation des services sociaux et de santé, ou encore, plus récemment,

dans le maintien de l'ordre. L'une des évolutions les plus notables de ces vingt dernières années porte sur leurs référentiels d'action : lorsque la lutte contre les inégalités sociales (et territoriales), résultat de la structuration des rapports de classe, prévalait, c'est en termes d'accès aux services publics et de besoins inassouvis des populations marginalisées qu'il s'agissait de raisonner. Dorénavant, cette approche par les besoins et la distribution asymétrique des ressources entre groupes sociaux se voit adjoindre la problématique du respect de la diversité culturelle. Le contenu des aspirations et des revendications adressées par certains segments des sociétés civiles aux autorités politiques s'en trouve changé. Parce que les métropoles constituent, comme l'ont montré Georg Simmel et l'école de Chicago dès les années 1930 (Simmel, 1989), des territoires centraux dans l'expérience de l'altérité, qu'elles sont le creuset de l'expression des « minorités » politiques, elles occupent ce faisant une place incontournable dans le débat actuel. La structuration de ce débat diffère fortement, historiquement parlant, d'un pays à un autre. L'histoire des métropoles, l'importance relative du fait migratoire dans la composition démographique, le mode d'organisation social ont contribué à marquer une césure entre les métropoles des États-Unis et celles d'Europe de l'Ouest. La question des minorités politiques – en premier lieu de la communauté afro-américaine – occupe des rayonnages entiers dans les bibliothèques publiques et universitaires d'Amérique du Nord. Même si, comme on a trop souvent tendance à l'imaginer en France, les États-Unis ne reposent pas sur un régime de citoyenneté de type multiculturel (voir le chapitre de Liette Gilbert dans cet ouvrage), il reste que l'organisation de la société étasunienne conduit à privilégier ce mode de médiation entre les autorités publiques et la société civile. Le Canada à l'inverse, dès les années 1970, a délibérément fait le choix du multiculturalisme. Les métropoles européennes sont enchâssées dans des régimes très différents comme en témoignent différents chapitres de cet ouvrage. Malgré ces différences, il reste que la question de la diversité culturelle se pose dorénavant dans des termes très similaires d'un continent à un autre, même si les éléments de réponse diffèrent encore fortement. Cette convergence s'explique en grande partie par le fait que toutes les démocraties libérales sont confrontées aux mêmes dynamiques identitaires qui renvoient à la critique formulée par le multiculturalisme que l'on peut définir en termes très généraux comme « a normative critique of the institutional arrangements of the public sphere that are seen as injuring or depriving a cultural minority of its rights » (Tiryakian, 2004 : 9).

De ce point de vue, au cours des dernières années, les travaux des chercheurs ont beaucoup porté sur la mutation des États modernes et sur la transformation de la citoyenneté. Les nombreuses études portant sur les

États modernes ont particulièrement bénéficié des contributions de Robert Brenner (2002, 2005), Manuel Castells (1996), David Held (1995) et de plusieurs autres. On y discute de surproduction économique et de rééquilibrage (*political rescaling*), de réseaux et surtout, et invariablement, de mondialisation. Leurs études ont eu un impact majeur sur les travaux de toute une génération de chercheurs établis qui disent vouloir échapper au « piège » de l'échelon national. Ces travaux viennent en partie donner la réplique à ceux qui, comme Thomas H. Marshall, avaient vu dans la montée des États nationaux la façon la plus efficace de parvenir à l'élargissement de la citoyenneté (Marshall, 1964).

Thomas H. Marshall a mis en valeur trois grandes dimensions sous-jacentes à la citoyenneté : les droits civiques, les droits politiques et les droits sociaux. En avance sur la plupart des chercheurs de son temps, Thomas H. Marshall a par ailleurs négligé une dimension qui n'a cessé de prendre de l'importance ces dernières années, celle des minorités nationales et des droits polyethniques¹. Les auteurs canadiens et québécois, face aux dynamiques politiques propres au Canada (mobilisation des Premières nations indiennes et mouvement indépendantiste au Québec), se sont particulièrement démarqués en explorant cette faille dans leurs récents travaux. Pensons aux contributions de Charles Taylor (1992), Will Kymlicka (1995), Jane Jenson (1997), Guy Rocher (1999) et de James Tully (1999) qui, dans leurs analyses sur la citoyenneté, ont fait faire des pas qualitatifs importants aux travaux pourtant déjà fort éclairants et avant-gardistes de Thomas H. Marshall.

Les éclairages apportés par ces chercheurs se situent le plus souvent au niveau des entités nationales subétatiques (Catalogne, Écosse, Flandre, Québec, Wallonie, Bretagne, Premières nations, etc.) et de la transformation des États. Leurs travaux ont permis de faire avancer les débats sur les questions de justice sociale, d'équité, de pluralisme sociétal et de stabilité politique, tout en faisant ressortir les expériences vécues par les groupes (nationaux) dominés, pensons à la situation des Québécois, des Cris, des Inuits, des Catalans et des Wallons dans leurs contextes respectifs. Pris dans la tourmente des débats constitutionnels qui ont balayé le Canada au cours des quatre dernières décennies, ces chercheurs ont aussi exploré abondamment les questions de représentation, de délibération et de citoyenneté. Cependant, ces mêmes chercheurs ont la plupart du temps négligé les dynamiques propres au milieu urbain. Le présent ouvrage cherche à inverser cette tendance en inscrivant la ville au cœur des travaux sur le pluralisme communautaire et la diversité culturelle². Dans les cas canadien et québécois, notons que deux grands chantiers ont été ouverts ces dernières années, ce qui explique en partie l'intérêt moins soutenu

pour les études sur les questions urbaines et sur les grandes agglomérations. D'une part, dans le sillon des luttes constitutionnelles, deux projets de société ou plutôt deux régimes de citoyenneté se sont constitués mettant ainsi en opposition le modèle multiculturel canadien et le modèle interculturel québécois (Gagnon et Iacovino, 2002). Les travaux qui en ont découlé ont conduit plusieurs chercheurs à délaïsser la question des rapports entre les diverses communautés vivant dans les principaux centres urbains de même que le phénomène des nouveaux mouvements urbains pour privilégier les questions de citoyenneté, d'identité et de reconnaissance. Cela a contribué à donner à la question nationale une place centrale dans les débats publics alors que les années précédentes avaient souvent été caractérisées par des discussions de fond sur la place devant revenir aux questions régionale et sociale. D'autre part, un autre chantier important, dont il est encore difficile de mesurer pleinement la portée, a été ouvert du côté de la gestion de la diversité en contexte multinational (Gagnon et Tully 2001 ; Gagnon, Guibernau et Rocher, 2003). Les travaux générés à ce jour par ces chercheurs explorent surtout les modalités de régulation des conflits et des tensions entre les identités territoriales, entre les communautés nationales subétatiques et ont eu tendance à faire trop peu de cas à ce jour à la question des villes comme enjeu spatial et politique.

La principale préoccupation de ces chercheurs a été de dépasser le modèle westphalien moniste, lequel domine le champ depuis le XIX^e siècle, en mettant l'accent sur de nouvelles formes de gouvernance au niveau étatique et en explorant des formules de citoyenneté différenciée en vue de répondre aux problèmes que pose l'absence de reconnaissance au sein de sociétés où le nationalisme majoritaire, présenté sous la forme d'un patriotisme, vient tout simplement occulter les revendications nationales des minorités. Cette remise en question de la vision moniste (Karmis et Maclure, 2001) est fondamentale dans la mesure où elle constitue, d'une part, une opposition à l'approche jacobine et où, d'autre part, elle ouvre la voie à la reconnaissance de divers niveaux de la gouvernance, s'échelonnant du local au global.

Les travaux portant sur les divers modèles de gouvernance au niveau national, malgré leur apport remarqué sur les plans normatif et théorique, ont toutefois négligé l'étude des rapports intercommunautaires au sein même des ensembles nationaux subétatiques et *a fortiori* des grandes agglomérations urbaines. C'est peut-être ce qui a incité plusieurs chercheurs européens à ouvrir d'importants chantiers sur les politiques multiculturelles et sur les modes de citoyenneté au sein des villes européennes (Rogers et Tillie, 2001, Penninx, Kraal, Martiniello, Vertovec 2004). L'apport des chercheurs américains et britanniques mérite aussi d'être souligné en ce qu'ils se sont beaucoup intéressés aux politiques urbaines

et à la place réservée aux minorités, tout particulièrement au chapitre de la planification urbaine (Pateman, 1970 ; Kantor, 1995) et de la place des villes dans le système-monde. Si aux États-Unis, la question urbaine s'est longtemps confondue avec la question raciale et a fait l'objet d'une production scientifique très abondante, les nouvelles dynamiques identitaires des années 1980-1990 ont contribué à élargir le spectre des « minorités politiques » à prendre en compte.

Il importe de mentionner que les études sur la diversité ont été boudées par nombre de chercheurs d'élite – traitant surtout de théorie politique – qui n'en avaient que pour les travaux sur le cosmopolitisme, le républicanisme, le jacobinisme, projetant essentiellement de reconduire le modèle national. Patrick Simon a d'ailleurs identifié ce phénomène dans une étude sur l'immigration et l'intégration en France depuis la Deuxième guerre mondiale, soulignant de surcroît que l'étude des phénomènes migratoires ne constituait pas un domaine de recherche valorisé : « Le caractère illégitime d'une science sociale de la migration dérive du "jacobinisme" et de l'"universalisme" de la pensée scientifique qui, reproduisant en cela une nouvelle fois les énoncés du modèle national, résiste à toute autonomisation de ce champ de recherche. (...) Éclatées par discipline, où elles occupent toujours une position subalterne, les études relatives à l'immigration se sont greffées sur des thématiques englobantes, où les immigrants ne représentent qu'une déclinaison particulière » (Simon, 1999 : 88).

Plusieurs auteurs ont traité des modèles américain, allemand, britannique, canadien et français comme si ces derniers représentaient des cas différenciés et achevés contribuant à appauvrir la compréhension des phénomènes en émergence. Gérard Noiriel (1988), dans *Le Creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècles*, a su mettre en évidence la capacité de l'État à ignorer l'apport des citoyens en provenance de l'immigration dans la construction de la nation française. Ce même phénomène s'est reproduit dans la plupart des pays occidentaux. Le Canada se démarquant généralement puisque, à compter de la fin des années 1960, les politiques ont souhaité prendre en considération l'apport des immigrants dans le projet d'édification d'un pays et tourner le dos à l'existence des deux communautés linguistiques territorialement identifiables (le Canada hors Québec et le Québec). Dès lors les nouveaux immigrants et les citoyens en provenance de l'immigration récente devenaient des acteurs clés dans le bras de fer opposant les tenants d'un Canada mononational et ceux d'un pays fondé sur le principe de la multinationalité.

L'idée poursuivie par les défenseurs du nouveau Canada se résumait simplement à proposer aux immigrants un pôle unique de convergence

identitaire même si cela devait jurer avec le premier ordre constitutionnel convenu en 1867 entre les francophones et les anglophones du pays. Drapé dans un discours faisant la promotion du pluralisme culturel, on a vu pointer un modèle de citoyenneté moniste d'inspiration westphalienne correspondant à une période que l'on aurait cru dépassée.

Dans le rapport de forces qui se joue entre les acteurs supra-étatiques, étatiques et sub-étatiques, les villes représentent dorénavant un territoire prisé étant donné la concentration des institutions culturelles et politiques, des grandes corporations, des acteurs sociaux et des populations immigrantes qui ont tendance à s'y établir. Aussi, dans le contexte canadien, les villes font de plus en plus l'objet de convoitise de la part du gouvernement central qui souhaite les inscrire dans son orbite ; il en va de même avec les immigrants qui représentent une communauté fortement sollicitée à la fois par les nationalistes québécois qui projettent de tenir un nouveau référendum sur l'accession du Québec au statut d'État souverain et par les fédéralistes orthodoxes qui espèrent faire dérailler ce projet d'affirmation nationale sans faire de concessions sérieuses.

Les recherches récentes ouvrent de nouvelles pistes en matière de gestion de la diversité et d'accommodement des communautés au sein des États nationaux. Les politologues qui s'étaient souvent contentés d'étudier les appareils d'État sous l'angle du pouvoir central ont, comme nous l'avons indiqué, fait porter leurs recherches sur les grands ensembles institutionnels au niveau supranational annonçant même la disparition de l'État national comme acteur premier dans les rapports d'autorité (Keating, 2001). Dans un monde de plus en plus caractérisé par la diversité sociétale, plusieurs États-nations en sont venus à élaborer des modèles complexes et riches pour répondre à ce nouveau défi. C'est ainsi par exemple que la multination a fait son entrée dans le champ des sciences sociales (Pierré-Caps, 1995 ; Gagnon et Tully, 2001).

La quête de reconnaissance par les communautés sub-étatiques a eu pour conséquence d'ouvrir de nouvelles perspectives en sensibilisant les grands acteurs politiques et sociaux aux revendications des groupes « minoritaires » au sein des grandes villes. Les villes deviennent dès lors des espaces essentiels dans la lutte contre la discrimination que ce soit en matière d'accès à l'emploi, au logement et aux écoles, aux positions électives dans les institutions publiques, ce qui permet d'éviter tout repli communautaire et l'apparition de frontières entre les groupes. Le projet est ici de contribuer à l'inclusion sociale tout en faisant la promotion de la tolérance culturelle (Donald et Morrow, 2003 ; Penninx, Kraal, Martiniello, Vertovec, 2004).

Les études de cas présentés dans cet ouvrage confirment que l'État, bien qu'élément incontournable pour l'ensemble des citoyens et notamment les « minorités politiques », n'est pas leur seule instance et leur seul lieu d'intégration. Aussi a-t-on pu faire le constat que les « minorités politiques » interviennent localement, au niveau urbain, en matière de logement (*cf.* chapitre de Frank Eckardt) de politiques locales d'intégration (*cf.* chapitre de Christian Poirier), d'accès à l'école (*cf.* chapitre de Georges Felouzis) ou de participation à la prise de décision (*cf.* chapitre de Claire de Galembert) en vue de mieux s'inscrire dans les enjeux de société. Toutes ces études constituent un rappel de la prégnance que le niveau métropolitain peut exercer sur le fait national contribuant à remettre en question les travaux qui avaient pu suggérer des avancées pour le postnationalisme et pour les mouvements transnationaux comme lieu de structuration des revendications citoyennes (Koopman et Statham, 1999). Les villes sont ainsi souvent devenues des lieux d'incorporation des minorités politiques au projet de construction nationale (Kymlicka, 2001). C'est en quelque sorte, comme le suggère Patrick Le Galès (2003) la revanche des villes, lesquelles pendant l'âge des Lumières avaient exercé une force d'attraction impressionnante sur la gouvernance nationale.

COMMUNAUTÉ, PLURALISME ET ETHNICITÉ

Les villes ont à toutes les époques représenté des territoires de prédilection pour les minorités – pas uniquement issues de l'immigration – dans la mesure où elles possédaient des ressources importantes et qu'elles permettaient à leurs communautés de sensibiliser les principaux intervenants à leurs besoins. Une plus forte concentration territoriale permet souvent aux immigrants et aux « minorités politiques », par exemple les gays et les lesbiennes ou encore les femmes, de faire pression sur les décideurs au sein des institutions locales et ainsi apporter des changements notables dans le contenu des politiques publiques. Cela contribue aussi à alimenter et à enrichir la démocratie locale et à éveiller les citoyens en général de la présence de divers groupes au sein de leur milieu. Sans généraliser à outrance le propos, c'est ainsi qu'avant de pouvoir être reconnu au niveau des États-nations constitués, il est souvent plus facile pour les « minorités politiques » de s'inscrire au sein des mouvements associatifs urbains, puis de faire pression afin de s'exprimer politiquement à travers, par exemple, l'exercice du droit de vote (Bousetta, 2001). Le processus de reconnaissance identitaire est souvent toutefois très laborieux, comme le montrent de nombreux chapitres de cet ouvrage.

Écrivant au début des années 1990, Marco Martiniello a démontré de quelle façon les immigrants étaient systématiquement exclus par le système politique belge (Martiniello, 1992). La situation a rapidement évolué avec l'application de certaines règles découlant du Traité de Maastricht pour les ressortissants « non-nationaux » en provenance de l'Union européenne qui se voyaient reconnaître à la fois de droit de vote et la possibilité de se présenter aux élections locales. Cela est venu bousculer la façon de faire des Belges et a conduit à d'importants débats sur l'appartenance, l'identité et la reconnaissance (Jacobs, 1999, 2004), ouvrant la voie politique à de nombreuses personnes auparavant exclues du processus électoral. L'attribution du droit de vote, bien qu'essentiel à la prise de parole est cependant insuffisante pour l'expression d'une citoyenneté bien campée. Thomas H. Marshall nous a déjà sensibilisé, on l'a vu, à la centralité de la notion de citoyenneté en vue d'en arriver à des régimes politiques justes et porteurs de paix sociale. Ce que les textes rassemblés dans cet ouvrage révèlent, c'est que les trois volets (droits civiques, droits politiques, droits sociaux) de la citoyenneté identifiés par Thomas H. Marshall n'ont toutefois pas suffi dans les sociétés libérales avancées à solidariser toutes les composantes de la société autour d'un projet politique commun et partagé. Il en va en bonne partie de leur application variable mais surtout de la croyance erronée que toutes les lois votées par les parlements sont neutres (Cass Sunstein, 1993) et que, conséquemment, tous les citoyens sont traités de façon équitable par le législateur et par l'appareil judiciaire appelé à faire respecter ces mêmes lois.

C'est en termes d'accès aux institutions qu'il importe de situer les revendications culturelles, identitaires, sociales et politiques. Les gouvernements locaux réagiront de diverses façons selon les traditions politiques, les institutions en présence, les rapports de force et la volonté des uns et des autres de faire montre de solidarité communautaire. Jane Jenson (1998) apporte à cet égard une importante contribution au présent débat en identifiant trois variables à la mise en place de tout régime de citoyenneté ; elle met l'accent sur l'accès aux institutions, sur la reconnaissance de droits et sur l'appartenance à une « communauté imaginée ». Puisque c'est bien de cela dont il s'agit : de la mise en place d'un régime de citoyenneté. Dans le cas des nations dites sans État comme c'est le cas de la Catalogne, de l'Écosse, du Québec et de la Wallonie, l'édification d'un régime de citoyenneté se continue au gré des revendications nationales concurrentes et de l'élaboration d'un projet de société spécifique aux enjeux communautaires propres aux communautés sub-étatiques nationales en présence.

Les grandes agglomérations, que ce soient Barcelone, Bruxelles, Montréal, ou encore Édimbourg, participent de façon tout à fait originale à la mise

en place d'une riche « société des identités », pour reprendre l'expression de Jacques Beauchemin, au sein de laquelle la régulation des rapports sociaux ne cesse de se transformer (Beauchemin, 2004). Les identités se construisent et se reconstruisent au rythme des revendications changeantes des citoyens. On passe d'un contexte où les rapports de classe étaient centraux, parfois même dominants, à un autre où tout est sujet à négociation et au sein duquel les revendications identitaires sont la clé de voûte du fonctionnement des États contemporains. La pluralisation identitaire constitue assurément un des plus grands défis à relever pour la présente époque d'autant qu'il existe des tensions importantes, tant vers le haut pour ce qui est des institutions supranationales et des ensembles étatiques nationaux que vers le bas au niveau des entités nationales sub-étatiques. S'ensuit une « profonde transformation du sujet politique dans la modernité avancée [ce qui] rend problématique la définition de la communauté politique puisqu'elle porte maintenant plusieurs représentations concurrentes d'un projet de société fondé sur l'émancipation des acteurs, le respect de leur dignité ou encore la participation citoyenne » (Beauchemin, 2004 : 58).

Nous entrons dans une ère nouvelle où la pluralisation des identités continue de se complexifier avec la fragmentation du sujet politique et la volonté des communautés nationales minoritaires d'être pleinement reconnues au sein du système international en émergence. Bien des réticences s'expriment ; nous le constatons par exemple lorsque le rouleau compresseur de l'intégration s'oppose à l'expression de la logique communautariste (Koubi, 2004). Divers modèles de communautarisme sont proposés, révélant dès lors des expériences nationales distinctes. Aussi, en France, la notion de communautarisme en vient à être perçue comme une menace à la solidarité nationale et un affaiblissement de la citoyenneté. Michel Maffesoli réduit la démarche à une simple tribalisation et à la perte de sens pour l'individualisme dans les sociétés occidentales (Maffesoli, 2000).

Ici, Jürgen Habermas nous est d'un précieux secours lorsqu'il met en relation deux stratégies rhétoriques où protectionnisme, fermeture à l'immigration et valorisation de la culture autochtone donnent la réplique à l'ouverture des frontières et à l'affirmation des individus à l'échelle planétaire. Jürgen Habermas met ainsi dos à dos ces deux grandes tendances et propose une nouvelle synthèse qu'il situe au niveau de l'implantation des réseaux à l'échelle internationale et au niveau des sociétés proprement nationales, là où se passent concrètement les expériences vécues et, plus avant, l'intégration culturelle (Habermas, 2000). C'est ainsi que pour Jürgen Habermas, « la conscience nationale apporte à l'État territorial (...) le substrat qui lui assure la solidarité citoyenne » (2000 : 52).

L'apport de Jürgen Habermas contribue à remettre en question le modèle stato-centré qui a cours depuis le XIX^e siècle alors qu'on a longtemps semblé incapable de penser les communautés ethniques, les populations immigrées, les gays et les lesbiennes, les femmes en tant que minorités politiques à l'extérieur du cadre national. De façon concomitante, la construction identitaire se faisait dans le cadre national pendant que les acteurs étatiques se targuaient de promouvoir des valeurs universelles dans un cadre étatique où la « neutralité bienveillante » de l'État était présumée. Cette neutralité prétendument bienveillante suggérait que l'État ne privilégiait pas le groupe dominant (défini par ses attributs identitaires : race, groupe ethnique, langue, ...) au sein d'une société donnée et laissait sous-entendre qu'il n'y avait pas, à proprement parler, d'ordonnancement entre les groupes.

Tout comme les classes sociales ont un accès différent à l'État, il en va de même du côté des groupes définis par ces attributs identitaires dans la mesure où ils ne parviennent pas à se faire entendre de façon aussi efficace auprès des décideurs de même qu'à influencer le cours de l'histoire. Will Kymlicka ne nous précise-t-il pas dans *La citoyenneté multiculturelle* que : « L'idée de "neutralité bienveillante" est parfaitement incohérente et reflète une compréhension limitée du rapport entre l'État et la nation. En ce qui a trait aux langues officielles, aux frontières administratives et à la répartition des pouvoirs, on ne peut pas s'abstenir de s'engager en faveur d'une culture sociétale précise ou de déterminer les groupes qui constitueront une majorité au sein d'unités politiques auxquelles il appartiendra de prendre des décisions affectant la culture, c'est-à-dire touchant l'usage de la langue, l'enseignement et l'immigration » (Kymlicka, 2001 : 165). La neutralité bienveillante, bien qu'intéressante en soi, n'est qu'un leurre, une abstraction, un mythe et ne correspond aucunement aux expériences de discrimination, d'exclusion et de laissés pour compte vécues par les groupes dominés dans les métropoles.

Les débats qui caractérisent les grandes métropoles aujourd'hui, que ce soit à Barcelone, Bruxelles, Chicago, Francfort, Los Angeles et Paris, nous rappellent que derrière les politiques d'intégration sociale et d'accès au marché du travail se trouvent des modèles de société imposés de longue date. Les défis que les métropoles doivent relever sont d'autant plus grands qu'elles participent à une recomposition de l'ordre politique en invitant les minorités politiques à prendre une part active dans l'émergence de communautés neuves, en se développant de nouvelles relations avec les communautés dominantes.

Jusqu'à présent donc, l'expression de la diversité culturelle et son traitement politique par l'instauration de différents régimes de citoyenneté selon les sensibilités historiques propres aux diverses traditions nationales, se traitait essentiellement au niveau de l'État-nation. De nos jours, c'est également au niveau des grandes institutions politiques et économiques et des réseaux internationaux et transnationaux (Organisation des Nations unies, Union européenne, Organisation mondiale du commerce, etc.). L'émergence du phénomène de la multination a plusieurs mérites puisque cette dernière permet d'accommoder les groupes nationaux à une plus petite échelle et de rendre moins arbitraire les choix de société imposés par les gouvernements nationaux, tout en maintenant des politiques de redistribution à la fois juste et responsable. Mais c'est peut-être au niveau des grandes métropoles que les grands arbitrages se feront. Le présent ouvrage se concentre prioritairement sur cette nouvelle dimension et met en valeur les différences marquées entre les villes en fonction des régimes de citoyenneté nationaux et les divers mouvements sociaux métropolitains qui ont émergé ces dernières années. Aussi, les différentes contributions qui sont rassemblées dans le présent ouvrage nous rappellent-elles l'importance des échelons local et national et des liens qui doivent être entretenus entre les deux.

Face aux nouveaux défis propres à notre temps, les citoyens devront se faire une idée plus précise concernant les enjeux communautaires, les questions sous-tendant le pluralisme et les façons de prendre en compte l'ethnicité au sein des institutions démocratiques tant à l'échelle planétaire qu'à l'échelle locale. C'est en quelque sorte la réflexion que nous fait partager Jean-Marc Ferry lorsqu'il affirme qu'il faut : « concilier l'universalité du cadre juridique avec la singularité des identités culturelles » (1998 : 205-206). Les nations sans État sont bien placées pour nous faire entrer de plain pied dans ce monde puisqu'elles, et nous l'avons vu dans les cas de la Catalogne, de l'Écosse, du Québec et de la Wallonie, sont très sensibles à la mouvance cosmopolitiste bien enracinée (Cohen, 1992) qui semble devoir caractériser notre époque. Il en va de même avec les grandes métropoles qui s'inscrivent graduellement dans les réseaux internationaux tout en puisant dans la richesse de leurs propres constellations identitaires comme facteur premier de mobilisation des ressources. En somme, la filiation inscrite à la suite de la période des Lumières en France, entre citoyenneté et nation, semble être systématiquement remise en question par les minorités politiques qui viennent alimenter les tissus urbain et national dans les démocraties libérales avancées, quelles soient caractérisées par le mononationalisme ou le multinationalisme.

LES MINORITÉS POLITIQUES FACE AUX MÉTROPOLES : STRATÉGIES ET RESSOURCES

Dans un contexte politique, économique et social changeant, dans lequel les identités individuelles et collectives se redéfinissent, la question de la gestion politique de la diversité culturelle occupe dorénavant une place importante sur l'agenda politique des pouvoirs publics locaux. Parmi les préoccupations essentielles de ces derniers figurent bien entendu la crainte de devoir gérer des manifestations violentes et des débordements dans l'espace public qui opposeraient entre elles des minorités qualifiées de culturelles (voir à ce propos le chapitre de Hank V. Savitch et Ron Vogel sur la situation au début des années 1990 dans certaines grandes métropoles des États-Unis) ou le groupe culturel dominant et certaines « minorités politiques » généralement issues de l'immigration (voir le chapitre de Frank Eckardt sur la situation dans les villes d'Allemagne de l'Est et particulièrement à Dresde). Les émeutes urbaines en Grande-Bretagne et en France qui ont pris naissance dans certains quartiers de grandes métropoles ne sont pas très récentes. Il est indéniable que l'on assiste depuis quelques années à une radicalisation des positions autour de certains enjeux majeurs de société qui transforment les espaces politiques infra-nationaux en arènes politiques, en lieu de revendication (voir le chapitre de Arnold Fleischmann sur les mouvements en faveur de la communauté homosexuelle à Atlanta), voire en lieu d'affrontements entre groupes défendant des points de vue antagonistes. À ce titre, les joutes politiques et les manifestations violentes qui opposent dans les rues de certaines municipalités des États-Unis les défenseurs et les opposants des mariages homosexuels ou encore le droit à l'avortement sont particulièrement prégnantes (Sharp, 1999).

La littérature nord-américaine, essentiellement en provenance des États-Unis, est particulièrement riche sur la question des relations inter-ethniques et plus généralement sur les dynamiques socio-politiques et les ressorts psycho-sociologiques à travers lesquels s'organise la médiation entre un groupe social dominant et des groupes dominés. Dans le cadre d'une tradition universitaire très marquée aux États-Unis, on doit notamment à ces chercheurs nord-américains un grand nombre de typologies permettant de formaliser ces relations (Kurokawa, 1970 ; Litt, 1970 ; Van Der Slik, 1970 ; Kitano, 1974 ; Parrillo, 1980 ; Ballock, 1982 ; LeMay, 1985). Une grande partie d'entre elles établissent ces catégories en fonction des représentations que portent le groupe dominant sur les aspirations du ou des groupes dominés. En fonction de la plus ou moins forte acceptation ou stigmatisation de ces attentes et surtout de leurs impacts potentiels sur l'ordre social et politique dominant, se mettent en place des processus

d'inclusion ou d'exclusion, de cooptation, de marginalisation, voire d'auto-destruction (psychologique et physique) des groupes dominés. Cette littérature est particulièrement bien adaptée à la question des relations inter-ethniques et des processus d'immigration qui, cependant, ne réduisent plus la réalité de la diversité culturelle. Comme on l'a vu précédemment, la diversité culturelle déborde largement les dynamiques migratoires, même si une partie de la littérature ouest-européenne tend toujours à ne considérer la question de la diversité culturelle qu'à travers le prisme de l'immigration et de ses nouvelles formes en lien avec la mondialisation (Martiniello et Body-Gendrot, 2000 ; Martiniello et Piquard, 2002).

Elle est de plus en plus le fait de groupes qui s'estiment marginalisés, non plus uniquement sur un plan économique mais également politique, par les systèmes prévalant dans les démocraties libérales (femmes, homosexuels et lesbiennes, minorités linguistiques, religieuses, ...). Pourtant, il est également indéniable que la problématique qui s'applique à ces revendications ressort très souvent du même registre que celui appliqué aux attentes des groupes issus de l'immigration. Il est en effet patent de constater que ces revendications sont très généralement perçues comme des processus déstabilisateurs pour l'ordre politique en place et qui font dire à Katherine Underwood : « Public debate has typically centred on questions such as “how much will it cost (the majority) in terms of power and status ?” “How much will it cost in terms of scarce public resources ?”, “How far should the government go to ensure equal opportunities for all citizens” » (Underwood, 2000 : 257). Dans l'espace public et médiatique, la diversité culturelle est donc très généralement considérée comme un coût devant être assumé par un groupe dominant dont les valeurs, les ressources, la position sociale, les rôles politiques sont potentiellement remis en question. C'est finalement le mythe et le procès de la démocratie libérale, en tant que système politique assurant l'égalité de traitement (économique, social et politique) entre les membres d'une même communauté politique considérés comme dotés de droits égaux qui est instruit par la problématique de la diversité culturelle ; plusieurs courants de recherche ayant servi à alimenter le débat, notamment les études féministes et les *cultural studies* (Vickers, 1984 ; Marques-Pereira, 1990). C'est en fin de compte l'existence même d'une communauté politique qui est remise en question alors que la possibilité de générer un bien commun et la volonté des individus composant le corps social à « faire société » apparaissent de plus en plus problématique sous le coup d'un contre-projet d'ordre « pluraliste-identitaire-minoritaire » (Gauchet, 1998).

En quoi les villes constituent alors des espaces politiques pertinents face à cette problématique particulièrement lourde de conséquences sur l'organisation et le fonctionnement des sociétés contemporaines ? En élargissant le propos que développent ces auteurs à l'ensemble des « minorités » et non pas aux seules groupes issus de l'immigration, on serait tentés de considérer que « although the mainstream political system would obviously seem the most appropriate channel for participation, access to it is barred to non-nationals in most Western European countries. Hence, parallel institutions and policies may be launched by local governments alongside the formal political system, with the common objective of liaising with immigrants and ethnic minorities » (Penninx *et al.*, 2004 : 9). Prenons cependant garde de ne pas sombrer dans une perspective romantique de la politique au niveau local car l'on sait :

- d'une part, que le mirage néotocquevillien qui conduit à mythifier l'exercice de la démocratie locale existe bien dans les représentations dominantes (Jouve, 2005) et qu'il se prête à une instrumentalisation de la part de certains groupes au niveau local (Boudreau, 2003a) ;
- d'autre part, qu'il faut éviter une dérive essentialiste conduisant à poser le postulat que les institutions locales sont, par définition, plus ouvertes aux revendications des groupes minoritaires que le niveau étatique. Ce constat vaut à la fois pour les institutions publiques (Mahnig, 2004) mais également pour les partis politiques locaux, y compris lorsqu'ils sont considérés comme « progressistes » (Garbaye, 2002).

Pour éviter ce double biais, il semble préférable d'opter pour une lecture mettant l'accent sur l'existence ou non de structures d'opportunités qui rendent, ou pas, possible la prise en compte de la diversité culturelle au niveau des villes (Tarrow, 1991 ; Kriesi *et al.*, 1992). Ces structures sont formatées par des configurations politiques locales et des régimes de citoyenneté avant tout nationaux. Cette approche évite de tomber dans le piège du localisme qui conduit par exemple à expliquer la capacité de certaines minorités à influencer l'agenda politique local du fait de leur seul poids démographique. Cette approche tente ainsi d'agrèger, d'une part, un large pan de la littérature relative aux mouvements sociaux qui met l'accent sur le degré d'organisation politique des minorités en question, la capacité qu'elles ont à établir des coalitions entre elles, le type de ressources qu'elles peuvent construire et mobiliser, la nature des oppositions auxquelles elles doivent faire face, le processus de construction progressive d'identités collectives et, d'autre part, une grille de lecture générée par la science politique qui se focalise sur les régimes de citoyenneté appréhendés à partir de quatre variables : « la reconnaissance formelle de *droits* (civiques, politiques,

sociaux et culturels) ; les règles du jeu démocratique qui donnent accès à l'État et à ses institutions ; le territoire sur lequel s'exprime la citoyenneté et une identité collective qui lui est associée ; et, enfin, l'expression de valeurs fondamentales touchant le partage des *responsabilités* qui incombent aux acteurs : le régime définit les limites des responsabilités de l'État – État qui établit l'espace de la citoyenneté. Il les distingue de celles sous la régulation des rapports marchands, familiaux ou du voisinage » (Jenson, 2005).

Les régimes nationaux de citoyenneté

Les États sont-ils en train de disparaître sous le coup de la mondialisation des échanges ? À en croire un certain nombre d'auteurs, l'histoire serait en quelque sorte écrite d'avance et la fin du « scénario » déjà connue : traversés par les flux globaux, notamment idéologiques et démographiques (Appadurai, 2001), les États n'auraient plus la capacité à maintenir leur souveraineté. Pour ce qui est de la citoyenneté, on assisterait actuellement à la construction d'une nouvelle forme de communauté politique transnationale fondée sur un *Demos* multiscalair et des identités territoriales recomposées (Münch, 2001). La transformation de la souveraineté et l'érosion d'un mode d'organisation politique qualifié de stato-centré ou de westphalien a certes conduit à une remise en question du cadre institutionnel dans lequel s'inscrivait le principe d'autorité : l'État moderne tel qu'il a été construit à partir de la période moderne (Held *et al.*, 1999). Si d'aucuns considèrent que l'exercice de la citoyenneté et du contrôle démocratique ne peuvent plus être campés sur le seul niveau étatique mais demandent à être repensés dans le cadre d'une citoyenneté multiscalair en voie de définition (Held, 1995 ; Morrison, 2003 ; Nootens, 2004), force est également de constater que les régimes nationaux de citoyenneté présentent encore une capacité de résilience assez forte et qu'ils agissent directement sur la capacité des « minorités politiques » à accéder à l'agenda des pouvoirs publics locaux.

Par régime national, il ne s'agit pas exclusivement de mettre l'accent sur les États-nations dans la mesure où ce qu'il est convenu d'appeler certaines « Nations sans État » peuvent également se prévaloir de la capacité à formuler, du fait de leurs ressources législatives, de tels régimes. Comme le montre le chapitre de Liette Gilbert, c'est le cas du Québec qui à travers l'interculturalisme a choisi une autre option politique que le Canada ; celui-ci ayant opté à partir des années 1970 et surtout dans les années 1980 pour le multiculturalisme. Ce chapitre présente notamment l'avantage de présenter les nuances importantes qui existent entre les différents régimes de citoyenneté en Amérique du Nord. Il permet d'insister sur le

fait que les États-Unis ne constituent pas, ce que l'on ignore trop souvent en Europe et surtout en France, un État multiculturel du point de vue du cadre formel d'exercice de la citoyenneté. Il s'agit là au contraire d'une des grandes différences avec le Canada.

Les régimes de citoyenneté constituent des filtres qui structurent le type de revendications pouvant être légitimement ou pas porté par les « minorités politiques » (Koopmans, 2004). Leur transformation affecte très fortement les structures d'opportunité de ces minorités dont la nature et le contenu des revendications sont amenés à évoluer. À titre d'exemple, les évolutions récentes, depuis les émeutes urbaines de 2001 jusqu'aux événements tragiques de l'été 2005, du régime britannique, jusqu'alors largement inspiré du multiculturalisme, dans le sens d'un retour à un certain universalisme ont des incidences majeures sur l'exercice de la citoyenneté et se traduisent par un retour du balancier pour les communautés issues de l'immigration à qui des textes officiels depuis 2001 ont rappelé les obligations et les devoirs vis-à-vis de la société britannique. De même, « l'affaire du foulard » en France a réaffirmé le principe de l'universalisme et limite très fortement toute revendication de type communautariste.

Les villes ne disposent pas des ressources législatives pour produire des régimes de citoyenneté alternatifs, voire concurrents de ceux élaborés par les États. Aussi, elles s'enchaînent dans des régimes qui les « surplombent » et qui conditionnent en partie les capacités d'action des groupes minoritaires. À ce titre, le chapitre de Jacqueline Heinen sur la participation des femmes à la vie politique locale dans plusieurs pays européens est parfaitement illustratif de cet état de fait. Malgré les réserves que Jacqueline Heinen émet quant à la réalité de cette participation et sur l'ouverture réelle des institutions municipales aux femmes, l'auteur considère cependant que toute avancée significative dans le sens d'une meilleure participation des femmes aux instances décisionnelles publiques locales ne peut résulter que d'une évolution du cadre législatif national, quitte à imposer des contraintes aux gouvernements locaux.

Si les villes n'ont pas les moyens législatifs de concurrencer les États, elles disposent toutefois de capacité d'initiative politique indéniable qui en font des espaces politiques d'expérimentation. C'est notamment ce qui est mis de l'avant dans les paragraphes que consacre Frank Eckardt à Francfort et à sa politique novatrice en matière de relations interculturelles ou encore dans le chapitre d'Arnold Fleischmann sur la communauté homosexuelle d'Atlanta. Dans les deux cas, les expériences initiées localement ont eu des conséquences importantes à l'échelle nationale, tout particulièrement dans

le cas de Francfort dans la mesure où la politique mise en place au sein de la mairie par les écologistes à destination des communautés issues de l'immigration a conduit quelques années plus tard, avec l'arrivée au pouvoir de la coalition gouvernementale emmenée par Gerhard Schröder, à changer le code de la nationalité et à reconnaître la double nationalité. Il y a donc lieu de ne pas sous-estimer le rôle des villes dans l'évolution des régimes nationaux de citoyenneté. Ce constat est valable aussi bien pour ce qui est des réformes progressistes visant à l'inclusion des « minorités politiques » mais aussi, malheureusement, pour ce qui est des réformes conservatrices qui limitent les droits, la reconnaissance et l'accès aux institutions publiques de ces mêmes groupes minoritaires. Le cas de Hambourg analysé par Frank Eckardt, et l'on pourrait élargir les exemples aux municipalités françaises contrôlées par le Front National en France ou encore certaines municipalités des États-Unis dont les élites politiques et religieuses ont une conception très conservatrice de la « décence » et répriment par exemple les propriétaires de bars et de lieux de rencontre fréquentés par la communauté homosexuelle (Sharp, 2003), vient à l'appui de ce constat.

Les régimes de citoyenneté constituent des cadres formels structurant l'accès aux institutions locales pour les « minorités politiques ». Il convient cependant de ne pas surévaluer leur importance car cet accès est aussi en grande partie le résultat de la constitution des minorités en blocs électoraux soutenant ou s'opposant au moment des élections aux exécutifs locaux. C'est notamment ce que montre le chapitre d'Arnold Fleischmann sur la communauté homosexuelle à Atlanta ou encore le texte de Romain Garbaye sur le vote des communautés islamiques en France et en Grande-Bretagne.

Très généralement, les politiques municipales oscillent entre la reconnaissance de la diversité culturelle et la recherche d'un certain universalisme. C'est notamment le cas des métropoles canadiennes présentées dans le chapitre de Christian Poirier sur Ottawa et Vancouver et dans celui d'Annick Germain et Martin Alain sur Montréal. Résultat d'une politique fédérale très favorable à l'immigration en raison notamment d'un déficit naturel prononcé, les grandes métropoles canadiennes sont largement ouvertes aux communautés qualifiées d'ethniques (la commune-centre de Montréal compte 27% de personnes nées à l'étranger, Vancouver 45%, Ottawa 21%, Toronto 48%). Pourtant, même si ces métropoles sont enchâssées dans des régimes de citoyenneté favorables à l'expression de la diversité ethnique (multiculturalisme au Canada, interculturalisme au Québec), il reste que l'action des municipalités n'est guère différente de villes progressistes comme Francfort par exemple et qui sont enchâssées dans un régime de citoyenneté universaliste.

On retrouve une partie de ces éléments dans le chapitre que consacre Emmanuel Négrier aux politiques locales en matière de culture. Après avoir montré comment cette question de la prise en compte de la diversité culturelle a longtemps été absente de la politique publique nationale, il analyse comment elle s'est peu à peu « imposée », notamment par le biais de la politique de la ville dans les pratiques des acteurs locaux qui ont progressivement élaboré, localement, un référentiel fondé sur l'interculturalisme dans les pratiques culturelles. C'est au niveau local que ce référentiel, tournant résolument le dos au communautarisme des pratiques culturelles tel qu'il s'est développé aux États-Unis et faisant mentir ceux qui promettent une dérive communautariste dans certaines banlieues françaises, a été construit.

Les nouveaux mouvements sociaux

Si les villes disposent d'une forte capacité d'innovation et d'expérimentation dans le traitement de la diversité culturelle, c'est parce qu'elles constituent les espaces politiques de nouveaux mouvements sociaux, tels qu'identifiés par Alain Touraine (Touraine, 1969), ou d'une nouvelle culture politique, pour parler comme Terry N. Clark, Vincent Hoffmann-Martinot et Ronald Inglehart (Clark et Hoffmann-Martinot, 1998 ; Clark et Inglehart, 1998). Ces mouvements sont porteurs de revendications post-matérialistes ne remettant pas uniquement en cause les rapports de production issus de la généralisation du capitalisme industriel mais luttant pour la reconnaissance de la diversité culturelle et ou encore une attention soutenue à l'égard de la démocratie participative et délibérative.

La porosité des institutions locales face aux demandes portées par ces mouvements sociaux est parfaitement mise en avant dans les chapitres que consacre Arnold Fleischmann à Atlanta. Alors que l'environnement politique et culturel n'était guère propice à l'affirmation de préférences sexuelles jugées déviantes par le groupe dominant, la communauté homosexuelle à Atlanta a réussi à se doter de ressources institutionnelles qui ont remis en question des pratiques politiques discriminatoires et ont reformulé l'agenda politique municipal.

L'importance du niveau d'organisation des groupes minoritaires, qui est en partie le résultat de cultures politiques locales, leur accès à l'agenda politique municipale sont également attestés dans le chapitre de Christian Poirier consacré à Vancouver et Ottawa ou dans celui de Jacqueline Heinen sur les femmes et la vie politique municipale dans sept États européens. Dans ce dernier cas, l'existence de législations rendant obligatoire la présence de femmes sur les listes municipales apparaît bien comme une condition importante mais non suffisante pour que le système politique local

« s'ouvre ». Ces dispositions ne sont efficaces que lorsqu'elles sont « enchâssées » dans des scènes politiques municipales dans lesquelles les mouvements féministes sont bien organisés. Il s'agit davantage d'outil, de ressource, de levier d'action que de cadres structurant à eux seuls les comportements des acteurs locaux et leurs logiques. L'entrée en politique de « représentants » de « minorités politiques » constitue, comme c'est le cas à Atlanta, la suite « logique » des démarches revendicatrices portées par les mouvements sociaux. Ce n'est cependant pas une étape obligatoire pour toutes les « minorités politiques ». Les mouvements féministes et surtout homosexuels semblent en effet plus enclins, à la lumière des chapitres de cet ouvrage et de nombreuses publications (Rosenthal, 1996 ; Bailey, 1999 ; Haider-Markel *et al.*, 2000), à défendre cette logique d'action que l'on retrouve moins présente pour les groupes issus de l'immigration récente. On note cependant une différence de fond entre les métropoles européennes, canadiennes, d'une part, et des États-Unis, d'autre part, pour ce qui est du mode de participation à la vie politique locale des minorités « ethniques ». Alors que la logique au Canada et en Europe semble être celle de la constitution de blocs électoraux organisés et qui sont courtisés par les partis politiques en place (voir le chapitre de Romain Garbaye), aux États-Unis, si cette logique est également présente, elle est complétée par la désignation de représentants de ces minorités lors des scrutins politiques municipaux.

Comme l'attestent notamment les chapitres portant sur Vancouver, Ottawa, Montréal, ou sur les villes britanniques et françaises analysées par Romain Garbaye, la participation des « minorités politiques » à la vie politique municipale s'avère très différente d'un groupe à un autre et semble notamment fonction de l'épaisseur historique d'implantation des communautés issues de l'immigration. D'autres variables entrent également en ligne de compte pour expliquer ces différences. En effet, la diversification de l'immigration ces dernières années a tendance à faire coexister des niveaux de participation très différents entre communautés du fait :

- de la plus ou moins bonne maîtrise de la langue de la société d'accueil (Leal, 2002) ;
- de l'effet générationnel dans l'implantation des immigrants (Chui *et al.*, 1991) comme le montre Romain Garbaye dans les paragraphes qu'il consacre aux immigrants maghrébins de la seconde génération en France ;
- de l'intégration des immigrants dans des structures syndicales qui peuvent former un creuset pour l'apprentissage de la participation politique (Back et Soininen, 1998) ;

- des caractéristiques de la culture politique, du statut socio-économique des groupes concernés (Wrinkle *et al.*, 1996) ;
- du degré de socialisation des membres d'une communauté culturelle par rapport à la société d'accueil (Cho, 1999) ;
- du capital social structurant les communautés ethnoculturelles et contribuant à inciter leurs membres à s'impliquer personnellement plus ou moins fortement dans la société d'accueil (Jacobs *et al.*, 2004 ; Jacobs et Tillie, 2004 ; Tillie, 2004 ; Togeby, 2004).

L'importance d'une « minorité politique » sur la scène politique municipale peut également être le fait d'un travail politique de cooptation de la part d'une municipalité. L'accès à la municipalité n'est pas forcément le fait de mouvements sociaux ayant une forte identité, mobilisant des ressources importantes. Le cas des relations entre la municipalité de Mantes-la-Jolie et la Mosquée développé dans le chapitre de Claire de Galembert illustre, en adoptant une lecture directement inspirée de l'anthropologie politique, ces mécanismes de cooptation par le biais desquels une équipe municipale construit son « partenaire légitime » au sein de la communauté musulmane, à la fois au niveau institutionnel et de son « leader ». Ce travail politique de construction de la légitimité d'une communauté et de son leader n'est pas sans poser, comme le souligne très justement Claire de Galembert, quelques incohérences par rapport à l'idéal républicain et au registre universaliste qui caractérise le régime de citoyenneté français. En même temps, il révèle l'importance des mécanismes d'interdépendance entre religion et politique allant à l'encontre de la Loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État. Si cette césure est très nette au niveau de l'État français, comme l'atteste le débat très récent sur le port ostentatoire de signes religieux dans les établissements scolaires publics, elle est beaucoup moins évidente au niveau local.

La capacité des mouvements sociaux à agir sur les cultures politiques locales, à les formater à leur avantage, à faire admettre que leurs revendications sont légitimes s'applique également à des mouvements qui ne sont pas obligatoirement « progressistes ». C'est ce que montre notamment Julie-Anne Boudreau dans les travaux qu'elle a consacrés au mouvement sécessionniste à Los Angeles dans la vallée San Fernando, dans le quartier d'Hollywood ou encore à Montréal (Boudreau, 2003b). Dans cette dernière métropole, quinze municipalités de l'Ouest de l'Île de Montréal qui avait été fusionnées à la ville-centre par le gouvernement provincial en 2002 s'en sont séparées en 2004 à la suite de référendums municipaux. Dans les deux cas, la mobilisation des groupes sociaux sécessionnistes s'explique par la remise en question de configurations institutionnelles

et de contextes politiques qui leur étaient favorables. Dans le cas de Los Angeles, c'est la crainte de l'immigration latino-américaine associée à une transformation du tissu économique et du cadre de vie qui a motivé une grande partie des habitants de la Vallée San Fernando. Dans le cas de Montréal, c'est surtout la remise en question des municipalités, dernières institutions publiques encore contrôlées par la minorité anglophone au Québec, qui explique la mobilisation dans l'Ouest de l'Île de Montréal contre les fusions municipales organisées par le gouvernement provincial dirigé jusqu'en 2003 par le Parti Québécois (Drouilly et Gagnon, 2005). Dans les deux cas, se dessine en filigrane une évolution de la raison d'être des dynamiques institutionnelles dans certaines métropoles (Sonenshein, 2004). Alors que ces dynamiques avaient, dans les années 1970, pour objectif de produire des économies d'échelle et de rendre plus rationnel l'exercice de la planification urbaine, alors que dans les années 1980 et 1990, on réformait les institutions métropolitaines pour les adapter à la concurrence et à la compétition internationale, se dessine à la fin des années 1990 une nouvelle dynamique : réformer pour traiter la diversité culturelle et permettre le développement de logiques sécessionnistes de la part de certains groupes sociaux qui refusent dorénavant de « faire société » et préfèrent « l'entre soi ». Il s'agit en quelque sorte d'une régulation politique de type consociative (Lijphart, 1977), déclinée à l'échelle urbaine. Cette logique institutionnelle constitue l'aboutissement de « l'urbanisme affinitaire » identifié par Jacques Donzelot à propos des *gated communities* (Donzelot, 1999). Parce qu'elle institutionnalise cette logique, elle consacre le constat établi en 1977 par Richard Sennett qui, adoptant une lecture de la ville directement inspirée des travaux de Georg Simmel, énonçait alors : « the city is the instrument for impersonal life, the mold in which diversity and complexity of persons, interests, and tastes become available as social experience. The fear of impersonality is breaking that mold. In their nice, neat gardens, people speak of the horrors of London or New York ; here in Highgate or Scarsdale, one knows one's neighbors ; true, not much happen, but life is safe. It's retribalization » (Sennett, 1977).

Il convient cependant de revenir à l'un des acquis de la sociologie des mouvements sociaux, notamment du courant privilégiant l'étude des structures d'opportunité (McAdam *et al.*, 2001) qui accorde à l'État un rôle déterminant. En l'occurrence, l'État de Californie et la Province du Québec ont, pour des raisons strictement politiques et électoralistes, accepté de « traiter » les revendications portées par les mouvements sociaux « conservateurs ». La preuve « en creux » est fournie par l'exemple de Toronto. Après les fusions municipales imposées par le gouvernement conservateur de Mike Harris en 1997, il n'a jamais été question pour la

province de l'Ontario de remettre en question cette décision qui était pourtant très contestée par les mouvements sociaux progressistes de l'ancienne ville-centre (Boudreau, 2000).

Un accès à l'agenda avec quels effets ?

L'accès à l'agenda politique (local ou national) de « minorités politiques » est très généralement perçu comme un facteur d'incertitude voire comme un processus conduisant à la remise en question de l'ordre politique et à l'exacerbation des tensions, voire des conflits, entre groupes sociaux. Cette compétition entre groupes sociaux pour l'accès aux ressources publiques est particulièrement développée aux États-Unis et s'est renforcée au cours des années 1990 avec la diversification des flux migratoires, la transformation des politiques fédérales à l'endroit des villes-centres, la restructuration économique qu'ont connue de nombreuses agglomérations (Jones-Correa, 2001) ou encore l'apparition de mouvements sociaux à forte dimension identitaire, principalement le mouvement gay et lesbien. Comme le montrent Hank V. Savitch et Ron Vogel dans leur chapitre, ce processus de diversification des attentes et de saturation des agendas municipaux a conduit à un « hyperpluralisme » qui s'est manifesté par l'exacerbation des tensions entre groupes sociaux et par des émeutes urbaines qui ont défrayé la chronique au début des années 1990. Le retour de la croissance économique à l'échelle nationale, la diversification de la composition sociologique des centres-villes et le nouvel agenda conservateur et répressif de leaders municipaux dans certaines grandes villes (New York, Los Angeles, Philadelphie, ...) ont tempéré ces tensions, sans pour autant résoudre les problèmes de fond. De plus, leur chapitre insiste également sur le réétalonnage spatial de l'hyperpluralisme : le débat s'est déplacé et l'on observe un clivage très net entre les banlieues et les centres villes. Aux différences sociologiques et démographiques s'ajoute depuis les années 1990 un clivage très marqué dans le comportement électoral : les banlieues votant très majoritairement pour le parti républicain et les centres-villes pour le parti démocrate.

On ne saurait pour autant généraliser le « modèle » des villes des États-Unis au Canada ou encore aux États européens, en grande partie parce que, pour ce qui est de groupes issus de l'immigration, l'intégration aux sociétés d'accueil ne s'est pas polarisée historiquement sur les institutions municipales comme cela a été le cas aux États-Unis où les « machines politiques » municipales ont consacré pendant longtemps des régimes politiques qualifiés de « bossistes » dans lesquels la fidélité électorale des groupes d'immigrants envers certains élus municipaux, le maire en premier lieu, s'achetait en échange de l'obtention d'emplois municipaux, de

logements sociaux (LeMay, 1985). La nature du gouvernement local aux États-Unis et notamment la grande autonomie budgétaire des villes par rapport à l'État fédéral a rendu possible l'existence de ce clientélisme politique ouvertement assumé. Au Canada et en Europe de l'Ouest, les villes sont davantage intégrées dans les politiques publiques faisant intervenir d'autres niveaux de gouvernement, en premier lieu l'État. Il s'agit là d'une différence fondamentale qui, associée à un rapport très différent aux institutions publiques locales, engendre des pressions beaucoup moins fortes sur les élus locaux.

Aussi, il n'est donc pas étonnant de constater que l'accès à l'agenda municipal a pour conséquence l'adoption de politiques qui se situent essentiellement dans le registre de la communication politique à travers la mise en place de mesures visant à lutter contre les discriminations fondées sur l'appartenance religieuse, ethnique, linguistique, sur les orientations sexuelles et les rapports de genre. Dans le cas des groupes issus de l'immigration les villes se dotent parfois de conseils consultatifs, comme c'est le cas des villes canadiennes, allemandes, belges par exemple, auprès de l'exécutif municipal, voire de services administratifs ayant pour objectif de sensibiliser l'appareil municipal à la question de la diversité culturelle. Dans certains cas, comme les villes canadiennes, on se fixe des objectifs quantitatifs, très modestes, en matière de recrutement de fonctionnaires municipaux appartenant à des groupes immigrants. On est cependant très loin de la mise en place de politique de recrutement reposant sur des quotas « réservés » à ces groupes ou encore de mesures mettant en œuvre les principes de la discrimination positive tels qu'elle se pratique aux États-Unis depuis le *Civil Rights Act* de 1964, même si elle est régulièrement remise en question ces dernières années. Certaines villes ont également inscrit dans l'aménagement de certains espaces publics la présence de groupes minoritaires en marquant symboliquement l'entrée de quartiers largement occupés par des groupes immigrants par exemple. De plus en plus, parce qu'elles génèrent une économie lucrative et un tourisme florissant, les communautés homosexuelles s'approprient certains quartiers. Le thème même de la diversité culturelle constitue un registre de marketing pour les villes, comme l'attestent plusieurs chapitres de cet ouvrage (Los Angeles, Vancouver) et alimente un ensemble de travaux, très controversés, sur les nouveaux facteurs de compétitivité des métropoles qui seraient, selon le très médiatique Richard Florida (Florida, 2004), non plus fonction de la qualité de la main-d'œuvre locale, des coûts d'implantation et de production, de la qualité des infrastructures mais bien davantage de la présence d'une « classe créative » qui s'implante essentiellement dans les villes ouvertes à la diversité et à la tolérance par rapport aux « minorités politiques ».

La prise en compte des codes culturels différents de ceux du groupe social dominant peut également conduire à l'application du principe de l'accommodement raisonnable par lequel la municipalité ne refuse *a priori* aucune demande en provenance de groupes sociaux mais cherche au contraire à gérer à la fois des principes universalistes et des aspirations communautaires. Le chapitre d'Annick Germain et Martin Alain détaille, dans le cas de l'utilisation des piscines municipales à Montréal, la déclinaison de ce principe parfaitement compréhensible lorsqu'on le contextualise dans les régimes de citoyenneté canadien et québécois mais qui serait inadmissible en France parce qu'il conduit à respecter les traditions de certaines communautés et surtout à faire légitimer par la puissance publique l'organisation des rapports de genre au sein de certaines communautés (essentiellement juive hassidique et musulmane) (Billette, 2005).

L'action municipale passe surtout par un travail de sélection des élites « représentant » les « minorités politiques », d'un point de vue politique. Il peut s'agir d'un processus sanctionné par l'élection ou par des mécanismes non électoraux mais tout aussi efficaces, comme le montre le chapitre de Claire de Galembert à propos de la construction par la municipalité de Mantes-la-Jolie de la légitimité religieuse et politique d'un leader au sein de la communauté musulmane. Dans les deux cas, l'accès à l'appareil municipal n'est pas sans soulever certaines ambiguïtés.

1. Le risque d'instrumentalisation est bien réel et le recrutement de candidats issus de « minorités politiques », qui une fois élus n'occupent que des fonctions secondaires, est une pratique très répandue donnant l'illusion du respect de la diversité tout en conservant l'ordre établi, la hiérarchie des rôles politiques et des positions au sein des appareils municipaux ;
2. l'ouverture du jeu politique n'est bien souvent qu'apparent car se met en place un processus d'assignation des rôles en fonction du groupe d'origine ; ce que certains qualifient d'assignation communautaire (Geisser et Oriol, 2001). À travers ce processus, on affecte à ces élus des dossiers précis. Ce constat est valable pour les élus issus de l'immigration qui ont souvent en charge les questions liées aux relations avec les groupes immigrants mais aussi pour les femmes, comme le montre le chapitre de Jacqueline Heinen, à qui échoit très régulièrement le dossier des affaires sociales, de la protection de l'enfance, des champs de compétence qui se nourrissent de l'image de la mère protectrice et qui conduisent à reproduire les rapports de genre sans les transformer. Dans le cas particulier des femmes, Jacqueline Heinen montre parfaitement comment les acteurs locaux ne conçoivent pas l'accès à la vie politique municipale sur le registre de l'égalité mais davantage sur celui de la

- « plus-value » qu'apportent les femmes à la façon de faire de la politique. Dans l'imaginaire collectif, les femmes sont censées être porteuses d'une éthique politique différente, alternative et donc renouveler le jeu politique. Il va sans dire que cette perception reproduit également les représentations dominantes sur les distinctions de genre ;
3. l'élection au sein d'une instance municipale n'est pas en soi un gage d'accès à la sphère proprement décisionnelle car on sait que de plus en plus les politiques urbaines se décident dans un certain nombre de cénacles fermés, de structures décisionnelles parallèles qui intègrent à la fois des acteurs publics et privés, différents niveaux de gouvernements, des acteurs de la société civile. Cet adhocratisme qui accompagne le développement de la gouvernance urbaine, en tant que pratique de gouvernement, et qui s'est généralisé dans les années 1990 (Jouve et Lefèvre, 2004), constitue une limite très sérieuse dans la captation de postes de responsabilité par des « représentants » des « minorités politiques » en même temps qu'une contrainte sur l'exercice de la démocratie (Burns, 1978) ;
 4. de même, les réformes institutionnelles qu'ont connues bon nombre de métropoles conduisent à renforcer un niveau de gouvernement de type métropolitain, et non plus municipal, qui accentuent les principaux traits de la notabilité politique locale (Simard, 2005) au détriment des femmes et des « minorités politiques » ;
 5. enfin, la participation active, par le biais de la sélection d'un personnel politique « représentant » les groupes sociaux dominés, est souvent justifiée, non pas en fonction du principe de l'égalité, mais sur le registre de la défense des intérêts matériels, symboliques, identitaires. Les « entrepreneurs politiques identitaires », pour utiliser une formulation de Bertrand Badie (Badie, 1993), sont censés être porteurs d'attentes spécifiques, en décalage par rapport au groupe dominant. Parce que les institutions locales sont plus faciles d'accès que les institutions nationales, notamment par le biais de la sélection du personnel politique, elles permettraient de mieux prendre en compte et traiter ces intérêts. Or, à l'exception de la lutte contre les pratiques et mesures discriminatoires et du respect de certains codes culturels dans l'espace public, cette hypothèse de l'isomorphisme des intérêts et des groupes est infondée. Elle alimente une lecture tronquée de la puissance imaginée et fantasmée du communautarisme dans les sociétés modernes. Une fois élus, les « représentants » des « minorités politiques » se fondent très majoritairement dans le *mainstream* au sein des institutions locales. Leur agenda ne diffère pas de celui de leurs homologues venant des groupes

dits majoritaires (Geisser, 1995 ; Geisser et Oriol, 2001 ; Simard, 2003). Ce processus d'alignement des revendications au sein des instances démocratiques traduit en fait l'importance des clivages avant tout socio-économiques dans les démocraties libérales et les effets de modes de scrutin qui favorisent l'allégeance aux partis politiques (Crowley, 2001).

Les villes constituent-elles des espaces politiques alternatifs, subversifs à partir desquels des « minorités politiques » du point de vue de leur accès à la citoyenneté active peuvent agir pour transformer à leur avantage les pratiques gouvernementales, les référentiels en place ? Si elles sont les arènes incontestées de la diversité culturelle d'un point de vue démographique et sociologique, le traitement politique qu'elles réservent aux minorités s'avère très varié. Il est notamment fonction du type de régime de citoyenneté, des cultures politiques locales, des formations politiques en place au sein des exécutifs municipaux et de la puissance des mouvements sociaux. Les villes ne sont donc pas, par essence, les espaces politiques privilégiés de traitement de la diversité. Elles peuvent être des territoires où s'expriment avec force des valeurs conservatrices, reposant sur la stigmatisation, la dévalorisation, l'exclusion des groupes minoritaires. Elles représentent néanmoins des arènes à partir desquelles peuvent s'exprimer des attentes, des revendications à l'endroit des institutions publiques locales et de rang supérieur. En cela, elles participent de la transformation d'un ordre politique stato-centré dans lequel la citoyenneté ne s'exprimait que par rapport à une communauté politique avant tout nationale. La transformation récente de l'État-providence, la remise en question de la division classique du travail entre l'État et les municipalités, le rôle de plus en plus important que jouent ces dernières notamment dans le domaine des politiques sociales et économiques alimentent ce processus. C'est parce que les États décentralisent de nombreuses fonctions vers des niveaux de gouvernement inférieur que le traitement politique de la diversité culturelle au niveau des villes se pose actuellement avec tant d'acuité.

Les villes sont certes les espaces dans lesquels les groupes sociaux sont amenés, par le simple jeu de la quotidienneté des rapports sociaux, à faire l'expérience de l'altérité (Amin, 2002). Elles se transforment en espaces politiques de traitement de cette altérité du fait de la recomposition des États modernes qui conduit à l'émergence progressive et encore non stabilisée, dans sa forme institutionnelle, d'une gouvernance multi-niveaux en matière de traitement des demandes sociales portées par des groupes sociaux minoritaires au sein des démocraties libérales ; demandes qui portent sur la reconnaissance de la pluralité des codes culturels, des modes de vie mais aussi, et très généralement, sur des revendications classiques :

l'accès aux institutions publiques à travers la sélection du personnel politique et l'égalité de traitement pour ce qui est des politiques publiques (logement, emploi, réseau scolaire, ...). Les demandes adressées aux institutions publiques ne s'expriment plus uniquement à travers le filtre des rapports de production hérités du capitalisme industriel et donc par rapport à l'État qui a été l'instance politique majeure du compromis fordiste. Elles intègrent de plus en plus une dimension identitaire formatée par des mouvements sociaux qui prennent les villes – et les institutions publiques qui s'y rattachent – comme une nouvelle arène de revendication, à côté d'autres. Cependant, le nouveau mode de médiation en cours de constitution ne remet pas en question fondamentalement la nature des attentes et des besoins de sociétés civiles plurielles qui sont essentiellement organisés autour des questions relatives à la justice sociale et à la redistribution de la richesse.



- ¹ On peut se reporter ici aux travaux de Will Kymlicka (2001 : 44-55) qui traite de la question du droit à l'autonomie gouvernementale pour les minorités nationales, des droits polyethniques pour les groupes issus de l'immigration et des droits spéciaux de représentation politique entre autres pour les minorités ethniques ou raciales, pour les groupes défavorisés ainsi que pour les personnes affectées par un handicap.
- ² Jane Jenson se distingue de ses collègues sur ce chapitre en ce qu'elle a traité de la question urbaine au cours des dernières années en étudiant les questions spécifiques à la petite enfance qu'elle a su inscrire dans ses travaux sur la citoyenneté (voir, entre autres, J. Jenson et R. Mahon 2002).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Amin, A. (2002). « Ethnicity and the multicultural city : living with diversity », *Environment and Planning A*, 34, 6, p. 959-980.

Appadurai, A. (2001). *Après le colonialisme : les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot.

Back, H. et M. Soininen (1998). « Immigrants in the political process », *Scandinavian Political Studies*, n° 1, vol. 21, p. 29-50.

Bade, K.J. (2002). *L'Europe en mouvement. La migration de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Seuil.

Badie, B. (1993). *Culture et politique*, Paris, Economica.